

CABINET VETERINAIRE SAMATHA
Dr Anouk CHARRIERE
646, route d'Orléans
45640 Sandillon
tél. : 02.38.45.87.90
email : cabinet.veterinaire.samatha@gmail.com

Les maladies du chien



Les chiens, bien que meilleurs amis de l'homme, ont de nombreux ennemis déclarés. Qu'il s'agisse de virus, de bactéries ou de parasites, la vie est semée d'embûches pour nos compagnons à quatre pattes. Heureusement, la vaccination réduit considérablement le risque lié à bon nombre de ces maladies.

- **LA PARVOVIROSE**

La parvovirose est une maladie virale fréquente et très grave. ELLE N'EST PAS TRANSMISSIBLE A L'HOMME.

Elle est grave car, lorsqu'elle touche un animal non vacciné, **elle est mortelle dans la moitié des cas**. Le plus souvent, elle se traduit par une **grave gastro-entérite hémorragique** qui est à l'origine d'une forte déshydratation et d'un état de choc pouvant conduire au décès du chien.

Elle est fréquente car le virus responsable de cette maladie est très résistant dans le milieu extérieur : il peut survivre plusieurs mois dehors et résiste à de nombreux désinfectants...sauf à l'eau de javel diluée.

Les chiens se contaminent le plus souvent de façon indirecte, c'est à dire par contact avec les selles ou les vomissures d'un chien contaminé. Nos semelles de chaussures souillées peuvent apporter la maladie dans notre environnement. Après 3 ou 4 jours d'incubation, la maladie se déclare.

Le meilleur traitement est la prévention par la vaccination ! Elle peut se faire dès l'âge de 8 semaines.

La parvovirose est inscrite sur la liste des vices rédhibitoires en cas de vente d'un animal.

- **LA MALADIE DE CARRE**

Cette maladie est également virale, fréquente et très grave. Cette maladie peut également atteindre les furets. ELLE N'EST PAS TRANSMISSIBLE A L'HOMME.

Le chien se contamine par contact direct avec un chien malade : contact avec les écoulements oculaires ou nasaux, les urines, la salive... Heureusement, ce virus est peu résistant dans le milieu extérieur ce qui rend la désinfection des locaux contaminés plus facile que dans le cas de la parvovirose.

En cas d'atteinte, tous les systèmes (nerveux, respiratoire, digestif...) sont atteints et l'issue est le plus souvent fatale (les rares animaux qui survivent ont le plus souvent des séquelles).

Après une incubation de 6 jours environ, le chien va déclarer la maladie : fièvre, tremblement, perte d'équilibre, problèmes cutanés et/ou oculaires, diarrhées/vomissements, toux, difficultés respiratoires. La mort survient rapidement.

La meilleure façon de s'en sortir est de ne pas l'attraper grâce à la vaccination qui peut se faire dès l'âge de 8 semaines (voire 7 en milieu infecté).

La maladie de Carré est inscrite sur la liste des vices rédhibitoires en cas de vente d'un animal.

- **LA LEPTOSPIROSE**

Cette maladie est due à une bactérie présente dans les urines des animaux infectés. **CETTE MALADIE PEUT ÊTRE MORTELLE ET TRANSMISSIBLE AUX HOMMES** (c'est une zoonose).

Le chien se contamine soit directement au contact d'un animal porteur, soit par le biais des eaux stagnantes (mares, étangs...) contaminées...même sans plaie cutanée visible ! La bactérie se multiplie ensuite dans le sang et va détruire les reins et le foie.

Il existe deux formes de la maladie : aiguë et mortelle (forte fièvre, hémorragie, ictère, insuffisance rénale et mort en quelques jours) ou d'évolution plus lente et de meilleur pronostic (cependant, les séquelles rénales et/ou hépatiques fréquentes). Attention ! Les animaux guéris vont excréter la bactérie pendant plusieurs mois et être ainsi une source de contamination pour les autres. De même, il existe des animaux dits « porteurs asymptomatiques » c'est à dire qu'ils portent la maladie et peuvent la transmettre aux autres sans avoir de signe de la maladie eux même !

La vaccination (pouvant se faire dès la 7ème semaine), bien que non obligatoire, est indispensable pour éviter d'être contaminé soit même. Elle peut être mortelle pour l'homme.

- **L'HEPATITE DE RUBARTH**

Cette maladie est moins fréquente que les trois précédentes. Elle n'est pas transmissible à l'homme. Cependant le virus qui en est responsable est très résistant dans le milieu extérieur, y compris aux désinfectants.

Les chiens se contaminent par contact direct (voie orale ou inhalation) ou indirect (selles, urines). **Chez les chiots, la maladie est mortelle le plus souvent. Elle atteint le foie de façon irrémédiable.** On observe des douleurs abdominales, de la diarrhée et parfois une kératite (atteinte de la cornée). Chez les animaux plus âgés, elle peut passer inaperçue.

Le vaccin contre l'hépatite de Rubarth est associé aux autres valences (parvovirose, maladie de Carré et leptospirose).

L'hépatite de Rubarth est inscrite sur la liste des vices rédhibitoires.

- **LA TOUX DU CHENIL**

Elle est provoquée par une association de malfaiteurs ! Virus et bactéries s'unissent pour nuire à votre animal de compagnie. **Comme son nom l'indique, cette maladie se retrouve le plus souvent dans les collectivités : chenils, élevages, expositions, animaleries...**

Elle provoque une toux sèche, un jetage nasal et oculaire associés à de la fièvre. Sans traitement la maladie devient chronique. Son traitement consiste en une administration prolongée (plusieurs semaines) d'antibiotiques.

Il est vivement recommandé de vacciner son chien avant de le mettre en pension lorsque vous partez en vacances. De nombreux établissements exigent d'ailleurs cette vaccination.

- **L'HERPESVIROSE CANINE**

Cette maladie est due à un virus de type herpes. Il possède la capacité de se maintenir à l'état latent dans l'organisme (comme les boutons de fièvre). En cas de stress, il y a une rechute de la maladie. De nombreux adultes sont atteints sans présenter de signe particulier.

Chez la femelle porteuse de la maladie, la gestation peut représenter un stress susceptible de réactiver le virus. Cette maladie est bénigne chez les adultes mais grave voire mortelle chez les chiots. Lors de réactivation chez une femelle gestante, cela peut provoquer des résorptions embryonnaires, des avortements et une morti-natalité importante chez les chiots.

Il est vivement conseillé de faire vacciner votre chienne avant la reproduction. Cette vaccination doit se faire pendant les 10 premiers jours des chaleurs et quelques jours avant la mise bas (cf fiche calendrier des vaccinations).

- **LA PIROPLASMOSE**

Cette maladie mortelle si elle n'est pas soignée très rapidement est due à un parasite en forme de poire (protozoaire) transmis par les tiques.

Le parasite entre dans les globules rouges où il se multiplie et provoque sa destruction. **En raison de cette destruction des globules rouges, les urines deviennent foncées (couleur marc de café), les muqueuses deviennent pâles puis ictériques (jaunes). Le chien présente une forte fièvre. De nombreuses formes atypiques de piroplasmoses existent. Les signes sont alors moins caractéristiques et la maladie peut présenter une certaine chronicité entraînant des problèmes respiratoires, digestifs ou nerveux.**

La maladie est présente chez de nombreuses tiques de nos régions. Pour **prévenir les risques** il existe deux possibilités : la **vaccination** ou les **traitements anti-tiques**. Ces derniers doivent être très rigoureux.

Pour les chiens à risque (chiens de chasse par exemple), qui attirent les tiques (celles ci repèrent votre chien en « sentant » les acides gras de sa peau) ou pour ceux chez qui il est difficile de repérer les tiques (grands chiens, poils longs...), **le vaccin est vivement conseillé**. Il peut se faire à partir de 5 mois.

- **LA MALADIE DE LYME (=BORRELIOSE)**

Elle est également transmise par les tiques qui inocule une bactérie (borrelia). Après plusieurs mois, la maladie se déclare et provoque des signes arthritiques, puis de l'arthrose, des complications rénales ou cardiaques.

Heureusement pour nos amis canins, cette maladie est **encore peu présente dans notre région. On la retrouve surtout dans l'est de la France.**

- **LA LEISHMANIOSE**

Cette maladie se retrouve essentiellement **dans les régions du pourtour méditerranéen. Elle est due à un parasite transmis par un moustique** : le phlébotome. Les parasites envahissent les macrophages dans de nombreux tissus différents et provoquent de nombreux troubles : anémie, perte de poids, ulcères cutanés, allongement des ongles, squames, problèmes oculaires... **Les chiens, même avec un traitement (qui sera à vie), restent porteurs à vie. Il sera donc un réservoir à parasite pour les autres.**

ATTENTION !!! CETTE MALADIE SE TRANSMET AUX HOMMES ET PEUT ÊTRE TRES GRAVE.

Pour protéger votre chien, il existe deux possibilités : repousser les moustiques ou vacciner. Il est également recommandé de ne pas sortir votre chien le soir et le matin, autour des piscines... c'est à dire là où se trouvent le plus de moustiques.

Si vous amenez souvent votre chien dans les régions du Sud de la France, en Italie, en Espagne, le vaccin est vivement recommandé.

- **LA RAGE**

Cette maladie est transmissible à l'homme comme à tous les animaux à sang chaud. La France a été déclarée indemne de rage depuis 2002 mais il convient de rester prudent pour les animaux qui voyagent, qui vivent ou voyagent aux frontières du territoire ou qui déambulent beaucoup (chien de chasse ou fumeur par exemple).

Comme la rage est encore très répandue dans de nombreux pays, il existe des obligations légales pour les animaux qui voyagent hors de France : identification par puce électronique et vaccin anti-rabique sont obligatoires (certains pays demandent également un dosage des anticorps 6 mois avant le voyage...renseignez vous longtemps en avance !).

Les animaux se contaminent par contact direct avec la salive d'un animal enragé (morsure, griffure, léchage d'une plaie...). L'incubation dure de 10 jours à plusieurs mois. Une fois les premiers signes déclarés, la mort intervient dans tous les cas en 3 à 6 jours.

Les signes de la maladie sont ceux d'une inflammation du système nerveux central : hyperesthésie (sensibilité augmentée), excitation psychomotrice, dysphagie (problème pour déglutir), changements de comportement, paralysie, convulsions, hydrophobies (phobie de l'eau). Il existe une forme furieuse, une forme démentielle et une forme paralytique.

OBLIGATION LEGALE : tout animal mordeur, apparemment sain, vacciné ou non, doit être mis sous surveillance pendant 15 jours. Au cours de cette surveillance, son état de santé doit être contrôlé au moins trois fois par un vétérinaire disposant du mandat sanitaire. Les contrôles doivent avoir lieu dans les 24 heures suivant la morsure, puis les 7ème et 15ème jours après celle-ci. Cela a pour but de détecter un éventuel animal atteint de rage. Si l'animal qui a mordu ne montre aucun signe de rage dans les trois jours suivant la morsure, il y a 80% de chance que l'animal soit indemne de rage. Ce pourcentage monte à 100% après 8 jours.